

**N° 6243<sup>6</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

**PROJET DE LOI**

portant modification

- 1) de la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques;
- 2) de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
- 3) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
- 4) du Code de la consommation

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(16.6.2011)

Monsieur le Président,

Me référant à ma lettre du 27 mai 2011 par laquelle je vous ai fait parvenir une série d'amendements au sujet du projet de loi sous rubrique, je tiens à vous informer qu'au cours de leur réunion de ce jour, les Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace ont constaté que des erreurs matérielles se sont glissées à l'endroit de l'amendement IV nouvel article 9 - qu'il y a lieu de redresser comme suit:

- Le début du point 1. b) se lit: „à la section IV, sous 9<sup>o</sup>“ au lieu de „à la section VI, sous 22<sup>o</sup>“;
- Sous le point 2. b), premier tiret, l'expression „membre effectif auprès de la Commission nationale pour la protection des données“ est à remplacer par celle de „membre effectif de la Commission nationale pour la protection des données“;
- Sous le point 2. b), deuxième tiret, l'expression „président auprès de la Commission nationale pour la protection des données“ est à remplacer par celle de „président de la Commission nationale pour la protection des données“.

Je prie la Haute Corporation de bien vouloir en tenir compte lors de l'émission de son avis complémentaire.

Copie de la présente est adressée pour information à Monsieur François Biltgen, Ministre des Communications et des Médias, et à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

*Le Président de la Chambre des Députés,*

Laurent MOSAR

